



*Communiqué de presse  
Paris, le 15 mars 2019*

## **Inscription sur les listes électorales : le ministère de l'Intérieur ouvre un service en ligne permettant à chacun de connaître sa situation**

**Lundi 11 mars 2019, le ministère de l'Intérieur a ouvert un service en ligne permettant à chaque électeur d'interroger sa situation électoral : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)**

Grâce au répertoire électoral unique créé par les lois du 1<sup>er</sup> août 2016, avec lequel la grande majorité des communes dialoguent fréquemment depuis le 3 janvier 2019, le ministère de l'Intérieur a créé lundi 11 mars 2019 un service permettant à chacun de se renseigner sur sa situation électorale.

En se rendant sur le site [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr), chaque électeur peut connaître la commune et le bureau dans lesquels il est inscrit pour voter.

Si l'électeur n'est pas retrouvé sur ce service, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Ce nouveau service contribue aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales.

### **Contact presse**

Préfecture de Paris et d'Île-de-France  
01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)